



Association Sports Loisirs Marina
1901 Hameau des Sports
Marina de Talaris
33680 LACANAU
@ contactsplom@gmail.com

FORMULAIRE DE RESERVATION DE LA SALLE ATRIUM

À retourner à : contactsplom@gmail.com au moins 15 jours avant la date prévisionnelle de réservation

Contact tel : 06 08 63 95 82 (Paule Burlaud)

Ce document n'est pas une réponse à votre demande. L'accord définitif vous sera adressé par mail

L'association "Sports Loisirs Marina" dispose de la salle Atrium sise dans le bâtiment d'accueil du Hameau des Sports d'une capacité maximale de 100 personnes, **pouvant être louée aux seuls copropriétaires de la Marina de Talaris**. La période de location commence le **1er novembre de chaque année pour se finir le 31 mars**. (En dehors de cette période, se rapprocher des restaurateurs qui disposent de la salle dans le cadre de leur bail.)

Seules les demandes écrites seront prises en compte. Afin de répondre à votre demande, **tous les champs* doivent être obligatoirement remplis**.

DEMANDEUR

Civilité ou raison sociale* :

Demeurant* :

Code postal* : Ville* :

Hameau* : N° de lot* :

Téléphone* : Mail* :

Compagnie d'assurance* : N° police* :

MANIFESTATION, PÉRIODE, TARIFS, PARTICIPANTS.

	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cocher la manifestation et la période	Demi-journée Forfait 12 heures	Journée Forfait 24 heures De 8:00 à 8 :00 J+1	Week-end Forfait 48 heures De 8 :00 à 8 :00 J+2
<input type="checkbox"/> Evènement familial	250 €	400 €	700 €
<input type="checkbox"/> Séminaire d'entreprise	300 €	500 €	900 €

Date de location : Début le : / / à :

Fin le : / / à :

Nombre de participants (organisateur inclus):

Restauration Oui : Non :

Si oui : Buffet froid : Traiteur (repas chaud) :

ÉQUIPEMENTS À DISPOSITION : Voir contrat téléchargeable

FORFAIT MÉNAGE assuré par la SpLoM dans le cas où celui-ci ne serait pas fait, ou non correctement réalisé par le locataire.

Ménage*

oui

non

forfait de base 150€

OBLIGATIONS DU DEMANDEUR

Après accord de la présente demande de réservation un **chèque de caution de 500 €** devra être adressé à l'association SpLoM **15 jours avant la date** de la manifestation accompagné du **contrat de location** (téléchargeable sur le site splom.fr à la rubrique " Location Salle Atrium " et d'une **attestation d'assurance de responsabilité civile**. Un état des lieux entrant et sortant sera établi avec le représentant de l'association SpLoM

Respect des conditions générales d'utilisation- Exclusions :

- Tout changement de l'agencement des meubles et objets est soumis à l'approbation préalable du Bailleur.
- Il en est de même concernant les décorations autres que celles des tables.
- Des décorations temporaires peuvent être installées.
- Aucune fixation ne pourra être faite sur les murs ou les poutres
- Les décorations devront répondre aux normes de sécurité en vigueur et ne pas entraîner de dégradation des locaux.
- Tout adhésif est strictement interdit sur les parois et revêtements.
- Le Preneur se doit de libérer la salle de réception de tous déchets en les déposant dans des conteneurs à cet effet mis à sa disposition.
- Il est interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments en application du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006.
- Sauf autorisation donnée par la SPLOM, Tous feux ouverts (barbecue, brasero, etc....) sont formellement interdits.
- De manière permanente, tout feu d'artifice, lanternes chinoises ou autres dispositifs pyrotechniques sont strictement interdits, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'Atrium.
- L'usage d'équipements de sonorisation n'est admis qu'à l'intérieur de l'atrium, et leur volume sera réglé pour respecter les limites fixées par l'article 11 du contrat (bruits non perceptibles à plus de 150 m au-delà de 22 heures)
- Le stationnement est interdit à l'intérieur de l'enceinte du Hameau des Sports. Il se fera sur le parking extérieur situé à l'entrée du hameau.
- Les animaux sont interdits (à l'exception des chiens accompagnant des personnes handicapées ou malvoyantes)
- Toute dégradation des espaces verts environnants entraînera une remise en état aux frais du Preneur. L'usage des avertisseurs sonores des véhicules est prohibé.

Je soussigné(e), auteur de la présente demande :

Certifie exacts les renseignements qui y sont contenus,

M'engage à respecter les conditions générales d'utilisation (Cf. articles 6 à 11 du contrat de location) de la salle qui aura été mise à ma disposition et en accepte les conditions du contrat téléchargeable.

Nom

Fait à :

Prénom

Le :

Signature, (précédée de la mention « lu et approuvée »)